

GE_GERICHTE 4A_92/2015 vom 18. Mai 2015

GE Cour de justice, 2015-05-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_4A_92_2015

FR: GE_GERICHTE 4A_92/2015 du 18 mai 2015

IT: GE_GERICHTE 4A_92/2015 del 18 maggio 2015

Regeste

Résumé: COMPÉTENCE DE LA COMMISSION DE CONCILIATION EN MATIÈRE D'EXPERTISE-ARBITRAGE En matière de bail à loyer et de bail à ferme portant sur des habitations, la délégation de questions déterminées à un tiers privé ayant la qualité d'expert-arbitre n'est pas admissible. Seule l'autorité de conciliation peut être saisie de telles questions.

Volltext

Résumé: COMPÉTENCE DE LA COMMISSION DE CONCILIATION EN MATIÈRE D'EXPERTISE-ARBITRAGE En matière de bail à loyer et de bail à ferme portant sur des habitations, la délégation de questions déterminées à un tiers privé ayant la qualité d'expert-arbitre n'est pas admissible. Seule l'autorité de conciliation peut être saisie de telles questions.

Descripteurs: Descripteurs: BAIL À LOYER ; EXPERT-ARBITRE ; AUTORITÉ DE CONCILIATION ; COMPÉTENCE

Normes: Normes: CPC.189.al.3.let.a; CPC.354; CPC.361.al.4

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.